

FORMATION RENOVATION STMG DROIT-ECONOMIE

Lundi 15 juin 2020 de 9h à 12h

Inspecteurs : **Nathalie Gritti**
Thierry Brunet

Formatrices : **Nathalie Gaillard**
Viviane Grandgirard

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

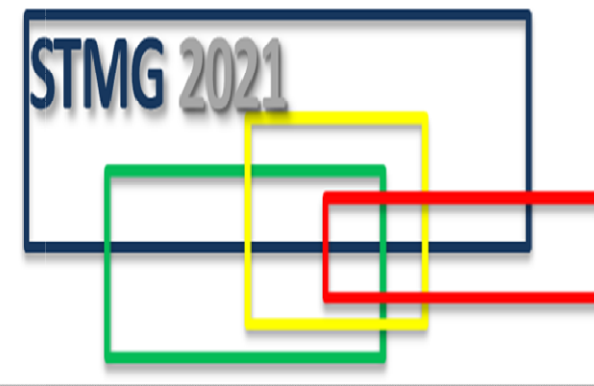
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



PROGRAMME DE LA FORMATION DROIT-ECONOMIE

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



Introduction

I. Présentation globale de la discipline

- 1.1 Cartographie des ressources disponibles
- 1.2 Présentation du programme de terminale en droit
- 1.3 Présentation du programme de terminale en économie
- 1.4 Questions/Réponses

Pause

II. Présentation de l'épreuve écrite

- 2.1 Présentation de la partie juridique
- 2.2 Présentation de la partie économique
- 2.3 Questions/Réponses

Pause

III. Point de situation sur le Grand Oral

Conclusion

I. PRESENTATION GLOBALE DE LA DISCIPLINE

- Des programmes ambitieux, qui préparent à des poursuites d'études diversifiées, **y compris dans les facultés de droit et de sciences économiques,**
- Le souci d'appréhender en deux années les fondements et les méthodes spécifiques de chaque discipline,
- **Un lien fort avec l'actualité économique et juridique,**
- L'importance de l'approche critique et de l'argumentation, en particulier dans la perspective des épreuves écrites et orales,
- Un équilibre droit/économie,
- Une épreuve qui passe de 3h à 4h,
- Un grand oral
- Un horaire élargi (6 heures par semaine) mais une épreuve écrite fin mars...

1.1 CARTOGRAPHIE DES RESSOURCES DISPONIBLES

EDUSCOL

⇒ <https://eduscol.education.fr/cid144117/stmg-bac-2021.html>

Programmes, ressources d'accompagnement, cahier des charges de l'épreuve écrite, sujets 0 et corrigés...

CRCOM

⇒ <https://crcom.ac-versailles.fr/spip.php?article999>

Indications complémentaires au programme de droit

Notice d'accompagnement du programme de terminale en économie

SITE ECO GESTION ACADEMIQUE

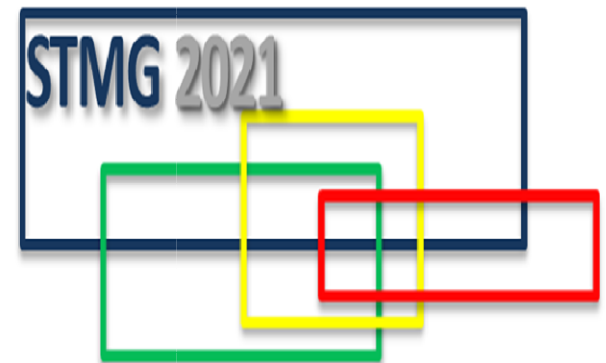
⇒ <http://ecogestion.ac-besancon.fr/>

Documents formation

VIAEDUC

⇒ <https://www.viaeduc.fr/group/19964>

1.2 PROGRAMME DE DROIT DE TERMINALE



Programme de droit 1^{re}

Thème 1 : Qu'est-ce que le droit ?

Thème 2 : Comment le droit permet-il de régler un litige ?

Thème 3 : Qui peut faire valoir ses droits ?

Thème 4 : Quels sont les droits reconnus aux personnes ?

Programme de droit Terminale

Thème 5 : Quel est le rôle du contrat ?

Thème 6 : Qu'est-ce qu'être responsable ?

Thème 7 : Comment le droit encadre-t-il le travail salarié ?

Thème 8 : Dans quel cadre et comment entreprendre ?

Evaluation ⇒ Epreuve écrite en mars

Evaluable dans le cadre du grand oral

Dans le programme de droit



Des indications méthodologiques générales

En classe de première et en classe terminale, les élèves abordent les règles juridiques sous l'angle concret de leur mise en œuvre. Pour faire découvrir ces règles, le professeur s'appuie systématiquement sur des exemples simples tirés de l'environnement de l'élève et utilise des méthodes qui le rendent acteur de ses apprentissages.

Les élèves sont capables de justifier les règles juridiques au regard de leurs enjeux et d'envisager une pluralité de solutions selon les parties (principe de contradiction). Ils analysent les situations juridiques et construisent une argumentation pertinente.

Les élèves sont ainsi capables :

- D'analyser des situations juridiques en mobilisant des qualifications juridiques ;
- D'identifier des règles juridiques pertinentes pour soutenir les prétentions des parties ;
- De construire une argumentation cohérente, avec la ou les solutions envisagées.



Pour chaque thème, une liste précise des capacités et des notions que doit acquérir l'élève.

A compléter par les indications complémentaires au programme de droit qui apportent des précisions didactiques et notionnelles.

Thème 5 : Quel est le rôle du contrat ?

Sous-thème 1 La formation du contrat

Sous-thème 2 L'exécution du contrat

L'élève est capable :

- De qualifier juridiquement un contrat et les parties au contrat ;
- D'apprécier les conditions de validité d'un contrat dans une situation donnée ;
- De qualifier une clause contractuelle ;
- De repérer et de qualifier les obligations contractuelles de chacune des parties ;
- D'identifier les sanctions applicables en cas d'inexécution d'un contrat ;
- De justifier la protection accrue du consommateur et du cyberconsommateur.

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>5.1 La formation du contrat</p>	<p>Le contrat est un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations.</p> <p>Le droit met à la charge des contractants une obligation d'information et de conseil pour permettre l'expression d'une volonté vraiment libre et éclairée.</p> <p>Pour être valablement formé, un contrat doit remplir certaines conditions de validité. On montre comment est sanctionné tout contrat ne respectant pas ces conditions (capacité, consentement, objet).</p> <p>Dans certains contrats, le droit de repentir permet au consommateur de revenir sur son accord.</p>	<p>Le contrat.</p> <p>Les parties.</p> <p>Le consommateur, le professionnel.</p> <p>Le débiteur, le créancier.</p> <p>L'obligation d'information et de conseil.</p> <p>Les conditions de validité : offre, acceptation, échange des consentements, objet, capacité.</p> <p>Le droit de rétractation.</p> <p>La nullité relative, la nullité absolue.</p> <p>Les principes : liberté contractuelle, force obligatoire, effet relatif des conventions, bonne foi.</p> <p>Les clauses.</p> <p>L'obligation, l'obligation de moyens, l'obligation de résultat.</p>

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>5.2 L'exécution du contrat</p>	<p>Le contrat légalement formé contraint les parties à exécuter leurs obligations. En cas d'inexécution, le recours à la mise en demeure est le plus souvent nécessaire pour exiger du débiteur l'exécution en nature ou par équivalent. Les sanctions spécifiques au contrat synallagmatique sont étudiées : exception d'inexécution et résolution. La responsabilité contractuelle est abordée dans le thème 6 : « Qu'est-ce qu'être responsable ? ».</p>	<p>L'exécution, l'inexécution. L'exception d'inexécution. La mise en demeure. La résiliation, la résolution. La clause pénale. La clause abusive.</p>

Thème 6 : Qu'est-ce qu'être responsable ?

Sous thème 1 Le dommage réparable

Sous thème 2 Les différents régimes de responsabilité

Sous thème 3 Les moyens d'exonération

L'élève est capable :

- de distinguer la responsabilité civile de la responsabilité pénale ;
- d'analyser et de qualifier les faits pour identifier le ou les régimes de responsabilité applicables (régimes spéciaux, responsabilité contractuelle et extracontractuelle) ;
- de qualifier les dommages juridiquement réparables ;
- de vérifier les principales conditions d'application des règles relatives à la responsabilité ;
- d'appliquer les règles relatives aux conditions de la responsabilité pour chacun des régimes de responsabilité dans des situations concrètes de dommages ;
- d'apprécier les moyens d'exonération ;
- d'expliquer comment et pourquoi s'est construit ce système complexe d'indemnisation au profit des victimes ;
- d'expliquer comment les risques encourus sont mutualisés par le mécanisme de l'assurance.

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>6.1 Le dommage réparable</p>	<p>L'existence d'un dommage, c'est-à-dire une atteinte portée à un droit, est la condition première de la responsabilité civile.</p> <p>L'étude porte sur la qualification des différents types de dommages : corporel, matériel, moral / patrimonial, extrapatrimonial.</p> <p>Ces dommages peuvent donner lieu à une réparation dès lors qu'ils présentent un caractère certain, personnel, légitime et direct.</p> <p>Les caractéristiques du préjudice écologique sont présentées.</p> <p>Les dommages sont fréquemment pris en charge par un assureur (sécurité sociale, complémentaire santé, assureur de biens et de responsabilité, fonds de garantie). Le mécanisme assurantiel est expliqué dans sa généralité.</p>	<p>La responsabilité civile, la responsabilité pénale.</p> <p>Le préjudice, le dommage (moral, matériel, corporel).</p> <p>La réparation.</p> <p>Le préjudice écologique.</p> <p>L'assurance.</p>

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>6.2 Les différents régimes de responsabilité</p>	<p>L'étude porte sur les seuls éléments constitutifs de la responsabilité que devra prouver la victime pour obtenir la réparation de ses dommages.</p> <p>Ces éléments sont étudiés dans des situations juridiques concrètes qui font appel aux différents régimes de responsabilité (cf. 6.2.2. et 6.2.3.).</p> <p>Il ne s'agit pas de connaître le détail des règles d'indemnisation selon les régimes de responsabilité ou selon les postes de préjudices.</p> <p>L'analyse consiste à qualifier les faits dans leur contexte (relation contractuelle ou extra contractuelle) pour identifier le régime de responsabilité applicable.</p>	<p>Le fait générateur / la faute.</p> <p>Le dommage.</p> <p>Le lien de causalité.</p>

Sous-Thèmes	Contexte et finalités	Notions
6.2.1 Les régimes spéciaux	Les dommages peuvent constituer un préjudice écologique ou être occasionnés à l'occasion de la relation de travail, dans le cadre d'un accident de la circulation ou causés par le défaut de sécurité d'un produit ; dès lors, un régime spécifique d'indemnisation est applicable.	<p>Le préjudice écologique. L'accident du travail. L'accident de la circulation. Les produits défectueux.</p>
6.2.2 La responsabilité contractuelle	Si les dommages sont nés à l'occasion de l'exécution d'un contrat, les règles spécifiques prévues dans le contrat s'appliqueront. Le juge peut également étendre les obligations des parties pour permettre une indemnisation des victimes (obligation de sécurité).	<p>L'obligation de moyens, l'obligation de résultat. L'obligation de sécurité. La clause de limitation ou d'exonération de responsabilité.</p>
6.2.3 La responsabilité extra-contractuelle	Enfin, à défaut, le régime de la responsabilité civile extracontractuelle (fait personnel, fait des choses / fait d'autrui, fait des animaux, ruine des bâtiments) permettra à la victime de rechercher l'indemnisation de son préjudice.	<p>Le fait personnel. Le fait des choses. Le fait d'autrui. Le fait des animaux. La ruine des bâtiments.</p>

Sous-Thèmes	Contexte et finalités	Notions
6.3 Les moyens d'exonération	Le responsable peut chercher à s'exonérer totalement ou partiellement de la responsabilité qui pèse sur lui en invoquant une cause étrangère : la force majeure, la faute de la victime ou d'un tiers.	L'exonération. La cause étrangère

Thème 7 : Comment le droit encadre-t-il le travail salarié ?

Sous thème 1 Le contrat de travail

Sous thème 2 La rupture du contrat de travail

Sous thème 3 Les libertés individuelles et collectives

L'élève est capable :

- de qualifier une relation de travail dans une situation donnée ;
- de distinguer le contrat de travail et le contrat d'entreprise ; de repérer les éléments essentiels d'un contrat de travail à partir d'un contrat donné ;
- de caractériser le contrat de travail dans une situation donnée ;
- de vérifier la conformité d'un contrat de travail à durée indéterminée aux normes juridiques, y compris à la convention collective ou à l'accord d'entreprise dans une situation donnée ;
- de repérer et de vérifier la validité des clauses spécifiques dans une situation donnée : clause de mobilité, clause de non-concurrence, clause de télétravail ;
- de vérifier les principales conditions de validité de la rupture du contrat de travail dans une situation donnée ;
- de distinguer les causes de licenciement (motif personnel, motif économique) et d'en apprécier les conséquences dans le cas du licenciement pour motif personnel ;
- d'apprécier le caractère licite d'une grève ;
- d'apprécier le respect des droits individuels et collectifs des salariés dans une situation donnée ;
- d'expliquer les rôles des partenaires sociaux et des représentants salariés dans une entreprise.

Sous-thème	Contexte et finalités	Notions
<p>7.1 Le contrat de travail</p>	<p>Le contrat de travail a pour objet la mise à disposition d'une prestation de travail sous l'autorité de l'employeur en échange d'une rémunération.</p> <p>La présence d'un lien de subordination juridique fonde l'existence d'un contrat de travail et justifie l'application des règles du droit du travail. Le lien de subordination est l'élément déterminant du contrat de travail.</p> <p>La distinction contrat de travail/contrat d'entreprise est abordée à partir d'exemples.</p> <p>L'étude des clauses du contrat de travail met en évidence la coexistence des règles d'ordre public et des normes conventionnelles, ainsi que la part prépondérante de la négociation d'entreprise.</p> <p>L'étude exhaustive de la hiérarchie des normes en droit du travail n'est pas visée.</p>	<p>Le contrat de travail.</p> <p>Le lien de subordination.</p> <p>Le pouvoir de direction.</p> <p>Le pouvoir réglementaire, le règlement intérieur.</p> <p>Le pouvoir disciplinaire.</p> <p>Le contrat d'entreprise (contrat de prestation de service).</p> <p>La négociation collective, la convention collective.</p> <p>Les partenaires sociaux.</p>

Sous-thème	Contexte et finalités	Notions
<p>7.1.1 Le contrat à durée indéterminée</p>	<p>Il existe de multiples formes de contrats de travail. L'étude porte sur le contrat à durée indéterminée qui constitue le droit commun du contrat de travail. Les entreprises adaptent la relation contractuelle de travail à leurs contraintes économiques en insérant des clauses spécifiques dans leurs contrats.</p>	<p>Le contrat à durée indéterminée (CDI). Les clauses générales du contrat de travail (période d'essai, lieu, horaire et durée du travail, rémunération, qualifications, missions). Les clauses spécifiques du contrat de travail (mobilité, non-concurrence, télétravail).</p>
<p>7.1.2 Les autres formes de contrat de travail</p>	<p>Le législateur a développé différentes formes de contrats plus adaptées au cycle économique de certaines entreprises. L'étude se limite aux spécificités de ces contrats et présente leurs avantages et inconvénients pour les parties.</p>	<p>Le contrat à durée déterminée (CDD). Le contrat à durée indéterminée de chantier. Le contrat saisonnier. Le contrat de travail temporaire.</p>

Sous-thème	Contexte et finalités	Notions
<p>7.2 La rupture du contrat de travail</p>	<p>Le contrat de travail à durée indéterminée prend fin par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démission du salarié ; - le départ en retraite ; - le licenciement ; - la rupture conventionnelle. <p>Le droit du travail encadre particulièrement la rupture du contrat à l'initiative de l'employeur. Pour être valable, le licenciement exige une cause réelle et sérieuse et le respect des procédures.</p> <p>L'étude du licenciement pour motif économique se limite à l'étude de la définition du Code du travail.</p> <p>Les conséquences de la rupture du contrat de travail sont abordées dans leurs aspects principaux : indemnité de licenciement, indemnité de congés payés, préavis, solde de tout compte, droits à l'assurance perte d'emploi.</p>	<p>La démission.</p> <p>Le licenciement individuel pour motif personnel.</p> <p>La rupture conventionnelle individuelle.</p> <p>La rupture conventionnelle collective.</p> <p>La cause réelle et sérieuse.</p> <p>Le licenciement pour motif économique.</p>

Sous-thème	Contexte et finalités	Notions
<p>7.3 Les libertés individuelles et collectives</p>	<p>Les libertés fondamentales du citoyen doivent être respectées dans la relation de travail. Elles sont néanmoins l'objet d'un encadrement spécifique par le droit du travail.</p> <p>Les limitations des libertés individuelles des salariés sont admises dès lors qu'elles sont, comme l'indique le Code du travail, « justifiées par la nature de la tâche et proportionnées au but recherché ». Ces limitations ont une importance particulière du fait des usages des technologies numériques.</p> <p>Les libertés individuelles et collectives sont étudiées au travers du respect de la vie personnelle du salarié au travail et de la liberté d'expression.</p> <p>Le droit de grève, exemple emblématique des libertés collectives du salarié, est étudié à partir de ses conditions d'exercice et de ses conséquences.</p> <p>Les représentants du personnel (élus au Comité social et économique, et les délégués syndicaux) participent à l'exercice de ces libertés. L'étude se limite à mettre en évidence leurs missions essentielles.</p>	<p>La limitation des libertés individuelles.</p> <p>La liberté d'expression, le devoir de loyauté.</p> <p>Le respect de la vie privée.</p> <p>Le droit de grève.</p> <p>La liberté syndicale.</p> <p>Le comité social et économique.</p> <p>Le délégué syndical.</p>

Thème 8 : Dans quel cadre et comment entreprendre ?

Sous thème 1 L'entreprise individuelle

Sous thème 2 La société commerciale

Sous thème 3 Le respect de la concurrence

Sous thème 4 Les partenariats contractuels

L'élève est capable :

- d'expliquer les principes de l'entreprise individuelle **et d'en apprécier les enjeux** ;
- de proposer et de justifier le choix d'une forme juridique d'entreprise dans une situation donnée ;
- de distinguer les conséquences de la forme juridique d'entreprise sur le patrimoine ;
- d'identifier les éléments fondamentaux du contrat de société ;
- d'identifier les caractéristiques de la société coopérative ;
- de distinguer les différents contrats de partenariat et d'identifier les obligations des parties dans un contrat de partenariat ;
- de repérer les limites à la liberté de la concurrence par la connaissance de quelques règles de base du droit de la concurrence.

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>8.1 L'entreprise individuelle</p>	<p>La liberté d'entreprendre permet à un individu d'exercer son activité professionnelle en entreprenant. L'entreprise individuelle est la forme la plus ancienne et la plus simple de l'exercice d'une activité économique.</p> <p>Dans l'entreprise individuelle, l'entrepreneur est responsable des dettes de son activité sur l'ensemble de son patrimoine personnel : il n'y a pas, avec ce régime, création d'une nouvelle personne juridique.</p> <p>Pour protéger le patrimoine de l'entrepreneur, le législateur propose différentes modalités juridiques. Il crée ainsi un modèle de société avec un associé unique : l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), forme particulière de la société commerciale.</p>	<p>Le principe de l'unicité du patrimoine.</p> <p>La déclaration d'insaisissabilité.</p> <p>Le patrimoine d'affectation.</p>

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>8.2 La société commerciale</p>	<p>L'entreprise individuelle peut évoluer, sous certaines conditions, vers la création d'une société commerciale ayant plusieurs associés. Celle-ci naît d'un contrat de société. L'étude se limite ici à la compréhension des principes posés par l'article 1832 du Code civil sur le contrat de société.</p> <p>La responsabilité des associés est généralement limitée à leurs apports. Les bénéfices sont répartis au prorata de ces apports.</p> <p>Les décisions, au sein d'une société, sont prises soit par des organes de gestion courante soit par des organes délibératifs.</p> <p>Le cas de la forme coopérative de société est abordé, ainsi que l'éthique coopérative.</p>	<p>Le contrat de société. L'affectio societatis. L'apport. La limitation de responsabilité aux apports. La société coopérative (SCOP).</p>

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
8.3 Le respect de la concurrence	<p>Le principe de la liberté du commerce et de l'industrie fonde celui de la libre concurrence. Toutefois, celle-ci est en fait très encadrée pour éviter les comportements anticoncurrentiels.</p> <p>À partir de situations d'entreprises et en appliquant les règles de la responsabilité civile, on distingue les pratiques qui sont considérées comme loyales et celles qui relèvent de la concurrence déloyale.</p>	<p>La concurrence déloyale. L'action en concurrence déloyale.</p>

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>8.4 Les partenariats contractuels</p>	<p>Différentes solutions contractuelles s'offrent aux entrepreneurs pour développer ou organiser leur activité économique. Elles doivent être nettement distinguées de la relation de travail qui implique un lien de subordination.</p> <p>Les entreprises peuvent conclure des partenariats avec d'autres entreprises tels que le contrat de franchise et le contrat d'entreprise (sous-traitance), dès lors que ces accords ne conduisent pas à une entente illicite ou un abus de position dominante.</p> <p>Pour chacun de ces partenariats, seules les principales obligations des contractants sont abordées, et ce à partir d'extraits de contrat.</p>	<p>Le contrat d'entreprise (sous-traitance).</p> <p>Le contrat de franchise.</p> <p>L'entente, l'abus de position dominante.</p>

1.2 PROGRAMME D'ECONOMIE DE TERMINALE



Programme d'économie 1^{re}

Thème 1 : Quelles sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ?

Thème 2 : Comment la richesse se crée-t-elle et se répartit-elle ?

Thème 3 : Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ?

Thème 4 : Quels modes de financement de l'activité économique ?

Thème 5 : Les marchés de biens et services sont-ils concurrentiels ?

**Evaluation \Rightarrow Epreuve écrite fin
mars**

Programme d'économie Terminale

Thème 6 : Comment l'Etat peut-il intervenir dans l'économie ?

Thème 7 : Quelle est l'influence de l'Etat sur l'évolution de l'emploi et du chômage ?

Thème 8 : Comment organiser le commerce international dans un contexte des échanges ?

Thème 9 : Comment concilier la croissance économique et le développement durable ?

**Evaluable dans le cadre du
grand oral**

Dans le programme d'économie



Des indications méthodologiques générales

Le programme fournit une liste précise des notions à aborder. Certaines d'entre elles peuvent faire appel à d'autres concepts qu'il n'est cependant pas toujours utile de nommer afin d'éviter les confusions. L'apprentissage des définitions de notions par les élèves doit autant que possible être relié à la réalité : les élèves utilisent les notions et les mécanismes économiques à l'occasion d'analyses de situations réelles ou de données quelles que soient leurs formes (séries statistiques, graphiques, cartes, etc.). Les débats qui animent les économistes et la société dans son ensemble sont traités en classe terminale à travers les quatre grands thèmes étudiés.

Dans le cadre de cet enseignement d'économie, l'élève doit développer les capacités suivantes :

- rechercher une information **ou des statistiques pertinentes dans des documents fiables** (lire et comprendre le document quelle que soit sa forme, trier, classer et valider les informations). **Dans le cas de documents statistiques, il s'agit par exemple d'être capable d'analyser et d'interpréter des graphiques de différents formats (graphiques statistiques, hiérarchiques ou de tendances, histogrammes, nuages de points, etc.) et de mobiliser les données observées pour calculer de nouvelles statistiques (cf. valeur ajoutée, coût marginal) ;**
- synthétiser les informations prélevées ;
- organiser l'exposé écrit de ces informations ;
- analyser ces informations au regard des notions économiques acquises ;
- avoir un regard critique sur les documents porteurs d'informations ;
- développer une argumentation économique structurée en mobilisant des connaissances.



Pour chaque thème, une liste précise des capacités et des notions que doit acquérir l'élève

Thème 6 : Comment l'Etat peut-il intervenir dans l'économie ?

Sous-thème 1 L'intervention de l'Etat

Sous-thème 2 Défaillances des marchés et défaillances de l'Etat

Sous-thème 3 Les politiques économiques de l'Etat et de l'Europe

Sous-thème 4 Les politiques sociales

L'élève est capable :

- d'expliquer les différences entre les notions d'État-gendarme et d'État-providence, et d'envisager le degré de participation de l'État à l'économie via des entreprises publiques, semi-publiques ou privées ;
- de distinguer le déficit public de la dette publique ;
- de justifier pourquoi l'allocation des ressources n'est plus efficace en présence d'une défaillance de marché ;
- d'énoncer des solutions permettant de corriger ces défaillances de marché ;
- de citer des situations où l'on peut parler de défaillance de l'État ;
- de désigner les principaux outils et canaux de transmission des politiques budgétaire et monétaire ;
- d'énumérer et de distinguer les fonctions respectives des politiques d'offre et de demande qui peuvent s'inscrire alternativement ou concomitamment dans des cycles conjoncturels ou structurels ;
- de décrire l'évolution du rôle de l'État dans le cadre européen ;
- d'énumérer les différents modes de financement des dépenses publiques ;
- de caractériser la progressivité des différents prélèvements obligatoires ;
- de désigner les objectifs des politiques sociales et de protection sociale ;
- d'énumérer et d'expliquer les principaux risques sociaux couverts par la protection sociale ;
- de distinguer la redistribution horizontale et la redistribution verticale des ressources.

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
Thème 6.1 L'intervention de l'Etat	<p>Les fonctions de l'État ont progressivement évolué d'un État exerçant une intervention minimale (ordre public, protection du pays, prélèvement des impôts) à un État-Providence combinant des fonctions de régulation et de stabilisation, d'allocation des ressources et de redistribution, ces fonctions étant le plus souvent concomitantes.</p> <p>La place de l'État peut être appréciée notamment à travers l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie (prélèvements obligatoires/PIB), à travers l'identification des domaines et des modalités d'intervention de l'État (par exemple, la protection sociale), et à travers le volume de ses dépenses. Le degré d'intervention de l'État dépend des choix de société réalisés (interventionnisme ou libéralisme).</p> <p>L'essentiel des ressources des administrations publiques provient des prélèvements obligatoires. Il y a déficit public lorsque les prélèvements obligatoires sont insuffisants pour couvrir les dépenses publiques. Ce déficit nourrit la dette publique. L'État est également un employeur et gère des monopoles publics (SNCF et RATP par exemple). Il est soumis à des choix de réglementation ou de dérégulation. Certains monopoles publics ont connu une ouverture à la concurrence : c'est notamment le cas des télécommunications après la vente des réseaux hertziens.</p>	<p>L'État gendarme et l'État-providence. L'État et les entreprises publiques, semi-publiques et privées.</p> <p>L'interventionnisme et le libéralisme.</p> <p>Les dépenses publiques.</p> <p>Le déficit public et la dette publique.</p>

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
Thème 6.2 Défaillances des marchés et défaillances de l'État	<p>Les interventions économiques de l'État visent à corriger les défaillances et dysfonctionnements des marchés. Usuellement, on dénombre quatre types de défaillances des marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les asymétries d'information ; - la concurrence imparfaite ; - les externalités ; - les biens publics et les biens communs. <p>Les défaillances des marchés ne permettent pas une allocation efficace des ressources. L'État doit alors intervenir pour corriger ces défaillances de marché. Il peut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la qualité de l'information sur les marchés (Autorité des Marchés Financiers, labels sur les produits, etc.) ; - mettre en place une politique de la concurrence ; - encourager les activités à l'origine d'externalités positives et limiter les activités sources d'externalités négatives ; - organiser la production de biens publics et éviter la surexploitation des biens communs. <p>Cependant, l'économie peut également être confrontée à des dysfonctionnements de l'action publique.</p>	<p>Les défaillances du marché</p> <p>Les asymétries d'information. Les externalités. Les biens publics et les biens communs. Les défaillances de l'État</p>

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>Thème 6.3 Les politiques économiques de l'État et de l'Europe</p>	<p>Afin de stabiliser les grands agrégats macroéconomiques (produit intérieur brut, emploi, stabilité des prix, commerce extérieur), l'État peut mettre en œuvre des politiques d'offre ou de demande fondées, par exemple, sur l'abaissement des coûts des facteurs de production, l'aide à l'innovation, les incitations financières, l'abaissement ou la hausse des impôts directs, indirects et des aides sociales.</p> <p>Les politiques à plus long terme visent, quant à elles, à modifier durablement le fonctionnement du système économique. Elles doivent créer un cadre favorable à la croissance et au développement d'un territoire.</p> <p>Parmi ces politiques, on trouve notamment les politiques de remise à la concurrence d'anciens monopoles d'État, la politique de la concurrence et de lutte contre les cartels, l'économie de la connaissance, la politique de recherche et d'innovation.</p> <p>En Europe, le processus d'intégration économique et monétaire a entraîné la mise en place d'une politique monétaire pour les pays membres de la zone euro ainsi que des règles communes de politique budgétaire. Cette intégration a été adoptée pour garantir le développement économique de l'Europe par une meilleure coordination des politiques budgétaires, la convergence des taux d'intérêts, le développement des échanges et le soutien aux politiques sectorielles et d'aménagement du territoire.</p>	<p>Les fluctuations et les cycles économiques (expansion, récession, dépression, crise). La politique contra cyclique.</p> <p>La politique budgétaire et la politique monétaire.</p> <p>Les politiques de la concurrence.</p> <p>La politique monétaire européenne. Les politiques budgétaires de relance ou de stabilisation et les critères européens des déficits publics</p>

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>Thème 6.4 Les politiques sociales</p>	<p>L'un des instruments clefs de l'exercice de la fonction redistributive de l'État est la politique sociale. Celle-ci protège les individus contre les risques sociaux (redistribution horizontale) et elle permet de réduire les inégalités socio-économiques (redistribution verticale).</p> <p>La politique sociale passe notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la protection sociale qui répond à une logique d'assistance et/ou d'assurance contre les risques sociaux (maladie, invalidité, chômage, précarité/exclusion, vieillesse, charges de famille, etc.) ; - la fiscalité lorsqu'elle permet de réaliser une redistribution verticale des ressources. <p>La protection sociale s'effectue d'une part par le versement de prestations sociales (prestations pécuniaires), d'autre part par l'offre de services sociaux (prestations non-pécuniaires). Ces dépenses sont financées soit par les cotisations sociales, soit par l'impôt.</p> <p>Une partie de la redistribution verticale des ressources peut s'effectuer par la mise en œuvre de prélèvements obligatoires progressifs.</p> <p>L'efficacité des politiques sociales est aujourd'hui discutée. Le débat s'articule autour de leur financement et de leur capacité à atteindre leurs objectifs.</p>	<p>Les inégalités socio-économiques</p> <p>La redistribution horizontale et la redistribution verticale.</p> <p>La protection sociale. La logique d'assurance. La logique d'assistance.</p> <p>Les impôts et les cotisations sociales.</p> <p>La progressivité des prélèvements obligatoires.</p>

Thème 7 : Quelle est l'influence de l'Etat sur l'évolution de l'emploi et du chômage ?

Sous thème 1 Activité et chômage

Sous thème 2 L'offre et la demande de travail

Sous thème 3 Politiques de l'emploi

L'élève est capable :

- de définir l'offre de travail et la demande de travail, et de les distinguer de l'offre d'emploi et de la demande d'emploi ;
- de distinguer la population active de la population inactive ;
- **de calculer** le taux d'activité, le taux de chômage et **le taux d'emploi** ;
- **de décrire et d'interpréter l'évolution de ces trois taux en France à partir de courbes de tendances** ;
- **de définir ce que sont une situation de plein emploi et une situation de sous-emploi** ;
- **d'identifier et d'interpréter les différentes sources d'imperfections du marché du travail** ;
- de définir les différentes formes de chômage ;
- **d'identifier les différentes politiques de l'emploi et de les catégoriser en politiques actives ou politiques passives.**

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
Thème 7.1 Activité et chômage	<p>Selon le BIT (Bureau international du travail) et l'INSEE, le chômage peut prendre différentes formes en fonction des situations auxquelles il correspond (chômage de plein emploi, chômage structurel / conjoncturel, chômage volontaire / involontaire, etc.).</p> <p>Les deux mesures principales du chômage sont le taux de chômage et le taux d'emploi, constitutifs du taux d'activité.</p>	<p>Les différentes formes de chômage</p> <p>Le taux de chômage et le taux d'emploi</p>

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>Thème 7.2 L'offre et la demande de travail</p>	<p>La demande de travail émane des entreprises et dépend essentiellement de quatre facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la demande pour le produit ; - l'efficacité du travail (la productivité) qui permet de répondre à la demande avec la même quantité de facteurs ; - la substituabilité entre le travail et le capital ; - le coût du travail. <p>L'étude de la demande de travail s'intéresse à l'impact d'une variation de ces quatre facteurs sur le volume de travail, c'est-à-dire sur l'offre d'emploi.</p> <p>L'offre de travail correspond à la demande d'emploi qui émane des ménages appartenant à la population active.</p> <p>L'équilibre sur le marché du travail détermine les quantités de travail échangées et le niveau de salaire auquel les offreurs et les demandeurs de travail accepteront l'échange. L'accord entre l'offreur et le demandeur donne lieu à un contrat de travail.</p>	<p>La demande de travail / l'offre d'emploi. L'offre de travail / la demande d'emploi.</p> <p>La population active et le taux d'activité.</p> <p>Le plein emploi. Le sous-emploi.</p> <p>Les négociations salariales. Les contraintes légales et conventionnelles. Le salaire minimum. Le chômage structurel. La demande anticipée. Le chômage conjoncturel.</p>

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
Thème 7.3 Politiques de l'emploi	<p>Pour lutter contre le chômage structurel, deux types de politique de l'emploi sont mis en œuvre : les politiques actives de l'emploi visent à améliorer le fonctionnement du marché du travail ; les politiques passives de l'emploi ciblent la réduction des conséquences négatives du chômage sur la population, comme l'avancement de l'âge de la retraite ou le développement des aides sociales pour les personnes durablement exclues du marché du travail.</p> <p>Face à un chômage conjoncturel, un État peut s'engager dans des politiques de relance de la demande en augmentant, par exemple, les dépenses publiques ou en assouplissant la politique monétaire (baisse des taux d'intérêt, développement du crédit). Si cet État est dans la zone Euro, sa politique monétaire est dévolue à la Banque centrale européenne, dont le premier objectif est la stabilité des prix ; la politique budgétaire fait l'objet d'une surveillance permanente.</p>	<p>Les politiques actives et les politiques passives de lutte contre le chômage.</p>

Thème 8 : Comment organiser le commerce international dans un contexte d'ouverture des échanges ?

Sous thème 1 Les transformations du contexte mondial

Sous thème 2 Des politiques commerciales divergentes

Sous thème 3 Une organisation mondiale pour gérer les différends entre Etats dans les échanges internationaux

L'élève est capable :

- de décrire et d'expliquer le développement des échanges de biens et services entre pays ;
- d'interpréter l'évolution du solde d'une balance des biens et services ;
- de décrire les processus de mondialisation de la chaîne de valeur ajoutée pour un produit, en distinguant les phases d'élaboration des segments de produits et les phases d'assemblage ;
- de montrer comment la segmentation des processus de production engendre des flux d'importations et d'exportations des pays participant aux échanges ;
- de décrire et d'illustrer l'importance de la régionalisation des échanges commerciaux ;
- d'interpréter les flux d'investissements directs à l'étranger (IDE) entre pays ;
- d'apprécier la place des firmes multinationales dans les échanges internationaux ;
- de décrire les avantages et les limites du libre-échange et / ou d'une économie en autarcie ;
- de définir et d'expliquer les différentes mesures protectionnistes ;
- de définir les missions de l'OMC (l'organe de règlement des différends) ;
- de définir et d'interpréter les principales règles de fonctionnement de l'OMC.

Sous-thème	Contexte et finalités	Notions
<p>Thème 8.1 Les transformations du contexte mondial</p>	<p>L'ouverture des frontières, la baisse des coûts de transport et de communication, le développement des économies d'échelle ont transformé le commerce mondial. L'internationalisation de la chaîne de valeur des produits se concrétise par une segmentation croissante des processus de production : les entreprises sont aujourd'hui moins spécialisées dans la production d'un bien que dans une étape de sa fabrication. Il est important d'estimer la valeur ajoutée dégagée sur chacun des segments. Certains pays n'ont qu'un rôle d'assembleur et ne dégagent de ce fait qu'une faible valeur ajoutée du produit final ; d'autres se positionnent sur des segments à plus forte valeur ajoutée, par exemple dans les secteurs de l'innovation et de la recherche.</p> <p>Cette segmentation à l'échelle internationale se traduit par des importations de biens intermédiaires, qui représentent désormais plus de la moitié des échanges internationaux. Ces flux au niveau d'un pays sont mesurés par la balance des biens et services.</p> <p>L'un des principaux indicateurs de l'attractivité économique d'un pays est constitué par le niveau des investissements directs à l'étranger (IDE). Les IDE sont un élément moteur de la multinationalisation des entreprises. Les principales motivations à l'origine des IDE sont la réduction des coûts et la conquête de nouveaux marchés, difficiles à pénétrer par les seules exportations.</p> <p>L'IDE est à l'origine de la création des firmes multinationales (FMN). Si l'effet des IDE est généralement considéré comme positif sur la croissance des pays d'accueil, notamment grâce aux transferts de technologie induits, il est plus discuté sur le commerce international, sur l'emploi dans les pays investisseurs, sur les conditions de travail dans les pays d'accueil et sur l'environnement.</p>	<p>Les importations et les exportations de biens et services.</p> <p>La segmentation.</p> <p>Les produits intermédiaires, les produits finis.</p> <p>La balance des biens et des services.</p> <p>Les investissements directs à l'étranger (IDE).</p> <p>Les firmes multinationales (FMN).</p>

Sous-thème	Contexte et finalités	Notions
<p>Thème 8.2 Des politiques commerciales divergentes</p>	<p>Le commerce international a de nombreux effets : des gains en termes de baisse de prix, une réduction des inégalités entre pays, l'accroissement des inégalités de revenus au sein de chaque pays.</p> <p>Les pays peuvent mettre en œuvre des politiques d'ouverture aux échanges ou au contraire de plus grand contrôle de ceux-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ils facilitent les échanges en éliminant ou en réduisant les droits d'importation ou d'exportation, en simplifiant les réglementations ou les procédures douanières, en éliminant de manière temporaire ou permanente des taxes à l'importation ou à l'exportation et en éliminant les restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation ; - ils restreignent le commerce en imposant de nouveaux droits d'importation ou d'exportation, en augmentant des droits existants, en mettant en place des interdictions ou des restrictions quantitatives à l'importation, en établissant des règles ou des procédures douanières plus complexes ou plus strictes, en appliquant des prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux. Ces mesures peuvent être temporaires ou permanentes. 	<p>Les droits de douane.</p> <p>Les restrictions quantitatives à l'importation (barrières non tarifaires).</p>

Sous-thème	Contexte et finalités	Notions
<p>Thème 8.3 Une organisation mondiale pour gérer les différends entre Etats dans les échanges internationaux</p>	<p>Les éventuelles conséquences négatives du protectionnisme adopté par certains États ont poussé la communauté internationale à promouvoir une régulation mondiale des échanges de biens et de services. Celle-ci est aujourd'hui mise en œuvre par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).</p> <p>Dans le cadre de cycles de négociations réguliers (Rounds), des règles du commerce mondial sont négociées entre pays (clause de la nation la plus favorisée (NPF), principe du traitement national, principe de réciprocité). Une juridiction spécialisée, l'Organe de règlement des différends (ORD), permet de traiter les litiges éventuels.</p> <p>L'OMC cherche à étendre les règles du libre-échange à de nouveaux domaines et à lutter contre les nouvelles mesures protectionnistes.</p>	<p>Les missions de l'OMC.</p> <p>Les cycles de négociations d'abaissement des tarifs douaniers et des barrières non tarifaires.</p> <p>L'organe de règlement des différends.</p>

Thème 9 : Comment concilier la croissance économique et le développement durable ?

Sous thème 1 Les sources d'une croissance soutenable

Sous thème 2 Des politiques commerciales divergentes

L'élève est capable :

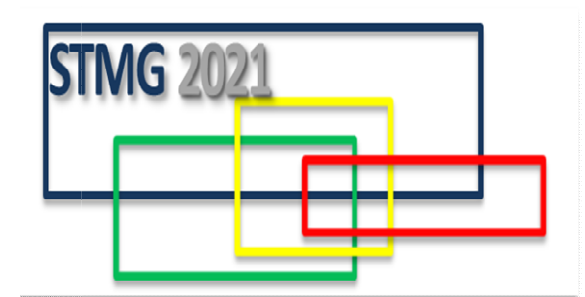
- de définir croissance économique et développement durable ;
- d'identifier et d'interpréter des indicateurs du développement durable ;
- de distinguer la pauvreté absolue de la pauvreté relative ;
- de désigner les ressources renouvelables et non renouvelables ;
- d'expliquer l'importance de la transition écologique dans le développement durable ;
- d'identifier les divers instruments de la transition écologique ;
- de discuter l'impact des instruments de la transition écologique sur la production, la consommation et l'investissement ;
- de décrire les caractéristiques de l'économie collaborative et de l'économie circulaire ;
- d'identifier les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- de définir un bien public mondial ;
- d'expliquer la nécessité de la coopération internationale pour préserver les biens publics mondiaux.

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>Thème 9.1 Les sources d'une croissance économique soutenable</p>	<p>Le processus de croissance économique et les sources de la croissance correspondent à l'accumulation des facteurs et à l'accroissement de la productivité globale des facteurs.</p> <p>Le progrès technique et l'accroissement de la productivité globale des facteurs sont étroitement liés dans la croissance économique.</p> <p>Ce progrès technique provient en particulier de l'innovation qui est créée de façon endogène dans l'économie.</p> <p>Les institutions (notamment les droits de propriété) et le système financier influent également sur la croissance en affectant l'incitation à investir et à innover.</p> <p>La croissance économique se heurte à des limites écologiques (notamment l'épuisement des ressources et la pollution).</p> <p>Le développement durable prend en compte non seulement les défis écologiques mais également les défis économiques et sociaux.</p> <p>L'économie circulaire peut répondre à certains enjeux de la transition écologique en valorisant et en recyclant les produits usagés et les déchets. Il en est de même de l'économie collaborative qui permet une mutualisation des ressources.</p> <p>Ces dernières années, un nouveau secteur s'est développé autour de l'économie sociale et solidaire (ESS). En France, les organisations relevant de l'ESS sont les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations ainsi que les entreprises sociales.</p>	<p>La croissance.</p> <p>Les ressources renouvelables et les ressources non renouvelables.</p> <p>Le développement durable.</p> <p>Le progrès technique. L'innovation. Les droits de propriété.</p> <p>L'économie circulaire. L'économie collaborative.</p> <p>L'économie sociale et solidaire (ESS).</p>

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>Thème 9.2 La réduction de la pauvreté et le rôle de l'éducation et de la formation</p>	<p>La croissance économique reste un objectif de la plupart des politiques économiques afin d'améliorer l'emploi, le niveau de vie des individus et le niveau d'éducation des populations.</p> <p>La réduction de la pauvreté absolue dans le monde a été extrêmement importante, notamment dans un contexte historique d'augmentation de la population mondiale. On constate cependant dans la majorité des pays une forte augmentation des inégalités et un maintien de la pauvreté relative.</p> <p>L'éducation et la formation constituent un des premiers moteurs du développement économique des pays et de lutte contre la pauvreté.</p>	<p>La pauvreté absolue.</p> <p>La pauvreté relative.</p>

II. PRESENTATION DE L'EPREUVE ECRITE

- Coefficient 16, durée 4 heures
- Programme allégé compte tenu de la date. Deux thèmes ne seront pas au programme :
 - Thème 8 de droit : dans quel cadre et comment entreprendre ?
 - Thème 9 d'économie : comment concilier croissance économique et développement durable ?
- Ces thèmes pourront être mobilisés pour le projet et être évalués dans le cadre du Grand oral,
- Pour l'épreuve un cahier des charges précis :
 - 2 parties séparées et équilibrées
 - 4 ou 5 questions max par partie,
 - Dans chaque partie un corpus documentaire.
- Le cahier des charges et les sujets zéro sont en ligne sur le site Eduscol



2.1 PRESENTATION DE LA PARTIE JURIDIQUE

Ancienne épreuve
Partie juridique prévue pour
être traitée en **1h30**

Nouvelle épreuve
Partie juridique prévue pour
être traitée en **2h**

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer si le candidat est capable d'analyser une ou plusieurs situations juridiques et de construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- qualifier juridiquement une situation ;
- formuler une problématique juridique ;
- identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- utiliser un vocabulaire juridique adapté.

La partie juridique vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- qualifier juridiquement une situation ;
- identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- utiliser un vocabulaire juridique adapté ;
- **expliquer le sens d'une règle juridique et de son évolution ;**

☞ **Disparition du problème juridique**

La partie juridique de l'épreuve du bac à partir de 2021

- Une situation concrète suffisamment complexe pour que les élèves puissent en faire un travail d'analyse et de qualification des faits importants,
- Un corpus documentaire fourni en annexe qui peut comprendre des extraits de contrats, des décisions de justice, des textes de lois et règlements, voire des commentaires de décisions de justice,
- Un questionnement qui induit la construction d'une argumentation juridique permettant de résoudre le problème juridique posé dans la situation, les mêmes faits pouvant donner lieu à deux argumentations différentes et opposées,
- Une dernière question qui permet à l'élève d'explicitier le sens d'une règle de droit et d'analyser son évolution ou les enjeux, en particulier en lien avec les évolutions du contexte économique ou social.

PRESENTATION DU SUJET ZERO EN DROIT

(10 POINTS)

Mise en situation :

Geoffrey, pour financer ses études de droit, crée sa microentreprise et conclut un contrat de partenariat avec la société VELOFOOD. Cette société gère une flotte de livreurs à vélo au moyen d'une plateforme en ligne.

Dans le cadre de son contrat, Geoffrey sillonne trois fois par semaine les rues de Rouen pour livrer des repas à domicile. Au cours d'une livraison, Geoffrey chute de son vélo et subit de multiples fractures au bras. Immobilisé, il ne peut plus assurer ses livraisons.

Deux semaines plus tard, la société VELOFOOD annonce à Geoffrey, par courriel, qu'elle se sépare de lui au motif qu'il ne remplit plus les obligations contractuelles définies à l'article 3 de son contrat. Dans les trois jours qui suivent, une lettre recommandée avec avis de réception lui est envoyée pour confirmer la résiliation du contrat le liant à la société VELOFOOD.

Geoffrey, sachant qu'il va rencontrer rapidement des difficultés financières, souhaite demander la requalification de son contrat en contrat de travail.

- 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.**
- 2. Développez l'argumentation juridique que Geoffrey peut avancer pour demander la requalification de son contrat en contrat de travail.**
- 3. Présentez les arguments que la société VELOFOOD peut lui opposer.**
- 4. Expliquez les enjeux de l'arrêt du 4 mars 2020 pour les sociétés utilisant des plateformes numériques.**

Annexe 1 - Extrait du contrat de partenariat liant VELOFOOD et Geoffrey MEYER

Entre les soussignés :

- VELOFOOD SAS, 4, avenue de Caen, 76000 Rouen, immatriculée au RCS de Rouen, représentée par sa présidente, madame Marie Bosse.

Et

- Monsieur Geoffrey MEYER, demeurant 85 rue du Renard, 76000 Rouen, micro-entrepreneur, immatriculé au RCS de Rouen.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : monsieur MEYER s'engage, sous le statut fiscal de micro-entrepreneur, à effectuer à vélo des livraisons de repas à domicile pour le compte de VELOFOOD. Il doit s'équiper d'un smartphone doté d'une connexion Internet adaptée.

Article 2 : la zone de livraison couverte par monsieur MEYER concerne la ville de Rouen Rive droite. Monsieur MEYER est libre de choisir son itinéraire pour réaliser la livraison dont il a la charge.

Article 3 : monsieur MEYER doit se tenir à la disposition de la société VELOFOOD 3 fois par semaine, de 11 h 30 à 14 h 30 et de 19 h à 21 h. Il doit donc être connecté à la plateforme sur ces créneaux horaires. En cas d'absence de connexion à la plateforme pendant plus de quinze jours, VELOFOOD se réserve le droit de résilier le présent contrat.

Article 4 : les services rendus par monsieur MEYER sont facturés 7,5 euros de l'heure auxquels s'ajoutent 2 euros par livraison. Une prime de 2 euros par course est versée dès lors que celle-ci est effectuée le dimanche ou un jour férié.

Article 5 : au cours des livraisons, monsieur MEYER est tenu de porter la veste à l'effigie de la société VELOFOOD, mise à la disposition de tous les coursiers. Il doit aussi utiliser le « cube¹ » fourni par VELOFOOD pour livrer les repas.

Article 6 : monsieur MEYER doit prévenir au moins 4 jours à l'avance la société VELOFOOD de son impossibilité à assurer une quelconque journée de livraison et ce, sans avoir à se justifier.

Article 7 : les tarifs et les courses sont décidés par la société VELOFOOD. Les factures sont élaborées par la société VELOFOOD.

Article 8 : durant le présent contrat, monsieur MEYER s'engage à ne pas travailler pour une société concurrente ou à livrer des clients autres que ceux de la société VELOFOOD dans la zone définie à l'article 2. [...] ¹ Cube : sac porte bagage ou sac à dos.

Annexe 2 – analyse de l’arrêt de la Cour de cassation du 3 juillet 2019, n°17-21868

Dans cette affaire, la chambre sociale de la Cour de cassation fait application à un auto-entrepreneur revendiquant la qualité de salarié du critère de la subordination, caractérisant le contrat de travail.

Comme le rappelle la motivation de l’arrêt, trois éléments sont nécessaires à l’identification d’un état de subordination. Il faut que le travail soit exécuté sous la direction d’un employeur qui donne des ordres et instructions, contrôle l’exécution de ce travail et sanctionne les manquements éventuels.

En l’espèce, les juges d’appel avaient constaté que l’intéressé gérait librement son emploi du temps, ne recevait aucun ordre ou directive de la société pour laquelle il accomplissait des travaux et ne faisait l’objet d’aucun contrôle et d’aucune sanction de sa part. Ces éléments de fait suffisaient à exclure l’existence d’un contrat de travail, alors même que l’activité commerciale de vente de matériel n’était déployée qu’au profit d’une seule société et contre rémunération.

Source : revue de jurisprudence sociale, n°554, oct. 2019, p.695

Annexe 3 - article L8221-6 du Code du travail

I.- Sont présumés ne pas être liés avec le donneur d'ordre par un contrat de travail dans l'exécution de l'activité donnant lieu à immatriculation ou inscription :

1° Les personnes physiques immatriculées au registre du commerce et des sociétés, au répertoire des métiers, au registre des agents commerciaux ou auprès des unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales pour le recouvrement des cotisations d'allocations familiales ;

2° Les personnes physiques inscrites au registre des entreprises de transport routier de personnes, qui exercent une activité de transport scolaire prévu par l'article L. 214-18 du code de l'éducation ou de transport à la demande conformément à l'article 29 de la loi n 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

3° Les dirigeants des personnes morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés et leurs salariés ; [...]

Annexe 4 – Résumé de l'arrêt de la Cour de cassation, chambre sociale, 4 mars 2020

Le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné. Peut constituer un indice de subordination le travail au sein d'un service organisé lorsque l'employeur en détermine unilatéralement les conditions d'exécution.

Justifie légalement sa décision une cour d'appel qui, pour qualifier de contrat de travail la relation entre un chauffeur VTC et la société utilisant une plate-forme numérique et une application afin de mettre en relation des clients et des chauffeurs exerçant sous le statut de travailleur indépendant, retient :

1°) que ce chauffeur a intégré un service de prestation de transport créé et entièrement organisé par cette société, service qui n'existe que grâce à cette plate-forme, à travers l'utilisation duquel il ne constitue aucune clientèle propre, ne fixe pas librement ses tarifs ni les conditions d'exercice de sa prestation de transport,

2°) que le chauffeur se voit imposer un itinéraire particulier dont il n'a pas le libre choix et pour lequel des corrections tarifaires sont appliquées si le chauffeur ne suit pas cet itinéraire,

3°) que la destination finale de la course n'est parfois pas connue du chauffeur, lequel ne peut réellement choisir librement, comme le ferait un chauffeur indépendant, la course qui lui convient ou non,

4°) que la société a la faculté de déconnecter temporairement le chauffeur de son application à partir de trois refus de courses et que le chauffeur peut perdre l'accès à son compte en cas de dépassement d'un taux d'annulation de commandes ou de signalements de "comportements problématiques", et déduit de l'ensemble de ces éléments l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements et que, dès lors, le statut de travailleur indépendant du chauffeur était fictif.

Source : <https://www.courdecassation.fr/>

PRESENTATION DU CORRIGE QUESTION 4 DE DROIT

4. Expliquez les enjeux de l'arrêt du 4 mars 2020 pour les sociétés utilisant des plateformes numériques.

La question de réflexion permet d'amener l'élève à réfléchir au sens de la règle, à son évolution ou aux enjeux de celle-ci. Toute réponse argumentée doit être acceptée dès l'instant où elle répond à la question.

- *Fond : Des arguments pour répondre à la question posée que le candidat construit à partir des annexes, de ses connaissances, d'exemples...*
- *Forme : Pas de forme particulière attendue*

Il n'est pas attendu du candidat qu'il développe tous les enjeux présentés dans le corrigé.

En revanche, le candidat doit bien lier la décision de justice aux enjeux qu'il présente. Cela implique donc que la méthode de lecture de décision de justice ait été vue durant la formation et qu'il ait acquis les connaissances en lien avec les points notionnels abordés dans la décision de justice. Il n'est pas interdit au candidat de démontrer par l'exemple l'enjeu qu'il avance, notamment pour le deuxième enjeu.

L'arrêt de la Cour de cassation du 4 mars 2020 relève l'existence d'un indice de lien de subordination lorsque l'employeur détermine unilatéralement les conditions d'exécution du travail du contractant.

Si la jurisprudence tend à se confirmer, les sociétés des plateformes numériques peuvent être amenées à :

- **Modifier les relations avec leur prestataire de service en leur permettant de participer à l'élaboration du contenu du contrat d'entreprise.** Ainsi, le contrat proposé n'aura plus la qualité de contrat d'adhésion mais sera un réel contrat négocié. La jurisprudence, par cette décision, replace la liberté contractuelle au centre du contrat qui lie une société exploitant une plateforme numérique et un prestataire de service.
- **Recruter des salariés et non plus faire appel à des prestataires de service.** Ainsi, la décision de justice remettrait en cause le développement des plateformes numériques qui avaient pu, jusque-là, faire un usage sans limite du contrat d'entreprise pour assurer leur développement commercial. Recruter des salariés va contraindre ces sociétés à respecter les dispositions du Code du travail et de ce fait, à ne plus bénéficier de la souplesse organisationnelle que leur offrait la possibilité de faire appel à des prestataires de services.
- **Elaborer un contenu contractuel plus souple.** La décision de justice n'interdit pas aux plateformes numériques d'exercer leur activité en faisant appel à des prestataires de service. Elle relève simplement, en l'espèce, qu'au terme du contrat signé, la société exerce un réel pouvoir de contrôle sur le prestataire qui lui enlève toute liberté dans l'exercice de son travail. De ce fait, si la société qui exploite une plateforme numérique rédige des obligations contractuelles aux termes desquelles des choix d'organisation sont laissés au prestataire (et ainsi exerce moins de contrôle), le lien de subordination ne devrait pas être caractérisé.
- Si cette décision de justice se confirme, les magistrats, par leur position, peuvent inciter **les pouvoirs réglementaires et législatifs à intervenir dans le domaine de « l'ubérisation » de l'économie.**

2.2 PRESENTATION DE LA PARTIE ECONOMIQUE

Ancienne épreuve
Partie économique prévue
pour être traitée en **1h30**

Nouvelle épreuve
Partie économique prévue
pour être traitée en **2h**

Evaluer si le candidat est capable d'analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente eu regard du problème posé.

- Expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré.
- Identifier les informations adaptées dans la documentation fournie et les mobiliser dans l'analyse.
- Interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports.
- Répondre à une question relative à un thème d'actualité de manière argumentée.

Evaluer si le candidat est capable d'analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente eu regard du problème posé.

- Expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré **à partir de ses connaissances et des informations fournies dans la documentation.**
- Interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports.
- **Réaliser des calculs économiques en lien avec les notions traitées dans le programme.**
- Répondre à une question relative à des **débats** actuels sur l'économie de façon argumentée.

La partie économique de l'épreuve du bac à partir de 2021

- Un corpus documentaire économiquement fondé (sources institutionnelles ou scientifiques),
- Un questionnement progressif qui porte sur ce corpus documentaire en lien avec les capacités décrites dans le programme,
- Une de ces questions peut donner lieu à un calcul économique. **La calculatrice est donc autorisée.**

Dans les indications méthodologiques générales : l'élève doit développer les capacités suivantes :

- [...] mobiliser les données observées pour calculer de nouvelles statistiques (cf. valeur ajoutée, coût marginal)

Dans la définition de l'épreuve finale :

- Réaliser des calculs économiques en lien avec les notions traitées dans le programme.

- **Dans le programme de première :**

Thème 2 : Comment la richesse se crée-t-elle et se répartit-elles ?

L'élève est capable : de calculer la **valeur ajoutée** dans des cas simples.

Thème 3 : Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ?

L'élève est capable : de calculer et interpréter les **propensions moyenne et marginale à consommer et à épargner**.

Quelques exemples :

Pourcentage : $\text{Valeur} / \text{Total} * 100$

Rapport entre deux quantités : $\text{Quantité A} / \text{Quantité B}$ (par exemple PIB par habitant, PIB/Nombre d'habitants)

Taux d'évolution : $(\text{Valeur finale} - \text{Valeur de départ}) / \text{Valeur de départ} * 100$

Propension moyenne à consommer : $\text{Consommation} / \text{Revenu}$

Valeur en volume : $(\text{Indicateur de valeur} / \text{Indice des prix}) * 100$

- **Dans le programme de terminale :**

Thème 5 : Les marchés des biens et services sont-ils concurrentiels ?

L'élève est capable :

- de calculer un **degré de concentration des marchés** ;
- de calculer et interpréter une **élasticité prix-demande** dans des exemples simples ;
- de calculer **un coût moyen et un coût marginal de production** avec des exemples simples et en interpréter les résultats.

Quelques exemples :

Indice de concentration d'un marché – indice IHH Herfindahl-Hirschmann : somme des carrés des parts de marché de toutes les entreprises du secteur

Elasticité prix-demande : taux de variation de la demande / taux de variation du prix

Coût moyen : coût total / quantité de biens

Coût marginal de production : supplément de coût engendré par une unité supplémentaire

- Une dernière question qui appelle une argumentation économique

Exemple du sujet zéro : « La concurrence permet-elle d'améliorer la satisfaction du consommateur ? »

PRESENTATION DU SUJET ZERO EN ECONOMIE

(10 POINTS)

À partir de vos connaissances et des annexes, répondez aux questions suivantes:

1. Formulez le calcul de l'indice qui permet de mesurer le degré de concentration du marché des montres connectées.
2. Caractérissez la structure du marché des montres connectées.
3. Présentez les stratégies mises en œuvre par les entreprises pour diminuer l'intensité concurrentielle.
4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :

La concurrence permet-elle d'améliorer la satisfaction du Consommateur ?

Annexe 1 : Parts de marché des expéditions mondiales de montres connectées par marque (en pourcentage).

	Apple	Samsung	Imoo	Fitbit	Amazfit	Huawai	Fossil	Garmin	Autres	Indice IHH
PDM* 2018	35%	11%	9%	5%	4%	4%	2,5%	1,5%	28%	2276,5

* PDM = Parts de marché.

Source: Counterpoint, bureau d'études et d'analyse en stratégie d'entreprises.

Annexe 2 : L'indice de concentration d'un marché – indice IHH Herfindahl-Hirschmann.

L'indice de Herfindahl-Hirschman (en anglais, **Herfindahl-Hirschman Index**: IHH ou HHI) est un indice mesurant la concentration du marché. Il est établi en additionnant le carré des parts de marché (généralement multipliées par 100) de toutes les entreprises du secteur considéré. Plus l'IHH d'un secteur est fort, plus la production est concentrée.

Lecture de la concentration d'un marché:

IHH < 1 000	1000 < IHH < 2 000	IHH > 2 000
Marché peu concentré	Marché relativement concentré	Marché très concentré

Source : d'après Autorité de la concurrence.

Annexe 3 : Concurrence et innovation.

Les neuf premières marques contribuent à 75% des expéditions sur le marché .Samsung, Fitbit et Huawei ont connu une croissance exponentielle au premier trimestre 2019. Les livraisons mondiales de montres connectées ont augmenté de 48% en glissement annuel (T1) au premier trimestre 2019, sous l'impulsion d'Apple, Samsung, Fitbit et Huawei, selon les dernières recherches du Global Smartwatch Tracker de Counterpoint. [...] «Les expéditions d'Apple Watch ont augmenté de 49% en glissement annuel malgré la faible demande pour ses iPhones. Apple continue de se concentrer sur les fonctionnalités liées à la santé comme l'ECG (Electro Cardio Gramme) et la détection des chutes [...].Apple a maintenant reçu l'approbation de ses fonctionnalités ECG des autorités de santé de Hong Kong et de 19 autres pays, dont la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni. »

Source: Counterpoint, bureau d'études et d'analyse en stratégie d'entreprises, mai 2019.

Annexe 4 : La dynamique des monopoles.

Il est heureux que la politique de la concurrence [...] ne sanctionne pas le monopole. D'un point de vue dynamique, la perspective d'obtenir une position de monopole (ou à tout le moins dominante) est justement ce qui incite les entreprises à innover, en particulier à mettre au point de nouveaux produits ou de nouveaux modèles d'affaires. L'innovation étant un puissant moteur de la croissance économique, la condamnation des monopoles d'innovation [...] irait à l'encontre de l'intérêt général. Pour Joseph Schumpeter [1883 - 1950], tenant de cette approche dynamique du monopole, le succès et la rente qu'apporte une innovation ne durent qu'un temps. Une autre innovation et un autre monopole sont appelés à prendre la suite; la position antérieurement acquise est érodée; l'entreprise historique marginalisée.

Par exemple, Apple a détrôné Nokia dans la téléphonie mobile et Nintendo a chassé Sega dans les consoles de jeux. Par ce jeu de « destruction créatrice » les positions dominantes des grandes entreprises naissent et disparaissent, elles sont inévitablement temporaires.

Le caractère temporaire des monopoles est cependant à relativiser. [...] Le doute s'installe aujourd'hui sur l'érosion future des positions acquises par les géants américains du numérique. Celles d'Amazon ou de Facebook seront-elles un jour prochain contestées par de nouveaux entrants? Microsoft, le GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft) historique, a près de 50 ans mais son système d'exploitation et sa suite bureautique pour ordinateur personnel continuent de dominer le marché. Ces logiciels comptent plus d'un milliard d'utilisateurs. La position des géants du numérique semble [imprenable] car les barrières à l'entrée qui les protègent de la concurrence sont d'une hauteur considérable. [...] De plus, il n'est guère possible de compter sur le droit de la concurrence tel qu'il est appliqué aujourd'hui [...] pour briser ces monopoles: ils [...] sont capables de se poursuivre et se renouveler sans recourir à des pratiques illicites.

*Source : François Lévêque, Professeur d'économie à Mines ParisTech,
Ressources en sciences économiques, ENS Lyon*

Annexe 5 : Les brevets déposés en France en 2017.

Principaux déposant de brevets publiés en France en 2017		
Rang		Nombre de brevets publiés
1	Groupe Valeo (équipementier automobile)	1 110
2	Groupe PSA (Peugeot Citroën)	1 021
3	Safran (industriel aéronautique, espace, défense)	795
4	CEA (énergie atomique)	684
5	CNRS (centre national de la recherche scientifique)	405

Source: données INPI, dans Insee – Tableaux de l'économie française – mars 2019.

Annexe 6 : L'enjeu de la concurrence.

Le degré de concurrence sur les marchés est un paramètre tout à fait fondamental du bon fonctionnement de l'économie. [...] L'approche comparative montre que la France souffre, dans certains services, d'un déficit de concurrence, ayant conduit à des hausses des prix conséquentes. L'action publique peut aider à faire baisser le niveau des prix dans ces secteurs et réduire les éventuelles situations de rente au bénéfice du pouvoir d'achat, de la croissance et de l'emploi. [...] L'amélioration des conditions de concurrence constitue un outil de politique économique, qui traduit en termes concrets les principes de liberté du commerce et de liberté d'entreprendre. Elle peut conduire à la baisse des coûts et des prix, à l'amélioration de la qualité et de la variété de la production et, dans certains cas, à un surcroît d'innovation. Elle nécessite un encadrement par la puissance publique, qu'exercent notamment des autorités de la concurrence.

Source: L'enjeu de la concurrence en France, France Stratégie, 30 janvier 2017.

PRESENTATION DU CORRIGE QUESTION 4

D'ECONOMIE

4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante: La concurrence permet-elle d'améliorer la satisfaction du consommateur?

La question 4 est le lieu de la réponse argumentée. Les questions préalables (1 à 3) ont permis de construire des éléments de réponse pour cette question 4. Le corpus documentaire, notamment le document 6 ainsi que les parties non encore utilisées des autres documents, apporte également des éléments de réponse au candidat. Ces éléments ne sont toutefois pas suffisants; le candidat doit également faire appel à ses connaissances personnelles pour développer son argumentaire.

Préconisations concernant l'utilisation du corrigé :

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie.

Délimitation des concepts:

Concurrence : situation de marché dans laquelle un nombre suffisant d'offreurs proposent des produits identiques ou substituables pour que les mécanismes de fixation des prix ne soient pas entravés.

Ou

Politique de la concurrence: politique économique menée par un État pour favoriser des situations concurrentielles de marché afin que les mécanismes de fixation des prix ne soient pas entravés.

Consommateur : agent économique ménage, étudié dans sa fonction de satisfaction de ses besoins.

Arguments

Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. Il n'est pas attendu de phrase introductive ou conclusive. La position doit être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit être comprise à la lecture des arguments.

Dans son argumentation, le candidat doit exprimer une position claire. Le candidat peut se positionner sur un seul axe, on ne doit pas exiger le développement d'un autre axe. Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes. L'argumentation n'est pas la recherche d'une «démonstration équilibrée». Le candidat défend une position.

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

La concurrence permet-elle d'améliorer la satisfaction du consommateur?

Axe 1 : OUI (la recherche de la concurrence est souvent favorable au consommateur):

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- La politique de la concurrence permet la mise en place des conditions de la concurrence. Elle veille à ce que les marchés ne soient pas en situation de monopole. (*Annexe 6*)
Objectif: amélioration de la satisfaction du consommateur par la baisse des prix (lorsqu'il y a plusieurs entreprises sur un marché, cela fait baisser les prix: loi de l'offre et de la demande, convergence du prix vers le coût marginal de production), donc l'augmentation du pouvoir d'achat.
- En situation de concurrence, les entreprises vont chercher à gagner des parts de marché: elles vont alors tenter de réduire leurs coûts. Le prix des produits va alors baisser. La baisse des prix est favorable au pouvoir d'achat du consommateur. (*Connaissances*)
- Dans le cadre des stratégies pour dépasser l'intensité concurrentielle, les entreprises cherchent à se différencier (Réponse à la question 3):
 - offre de produits plus diversifiée (plus grande variété de produits);
 - amélioration de la qualité des produits (différenciation par la qualité).

Il convient d'accepter tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

Axe 2 : NON (la recherche de la concurrence peut être défavorable au consommateur):

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Les conditions de mise en œuvre de la concurrence supposent de lutter contre les situations de monopole. Alors que ceux-ci peuvent apporter des avantages aux consommateurs:
 - les monopoles publics peuvent extraire de la concurrence des services essentiels à la vie économique et sociale pour proposer des prix inférieurs à celui qui aurait résulté des mécanismes de marché; (*Connaissances*)
 - les entreprises innovantes développent des monopoles temporaires du simple fait de la nouveauté de leur produit. (*Annexe 4*)
- La politique de la concurrence permet la protection de certains monopoles à travers les brevets. (*Annexe 5*)
Objectifs: inciter les entreprises à investir dans l'innovation (protection contre la concurrence par le brevet le temps de la durée légale de celui-ci), pour satisfaire les consommateurs par l'offre de nouveaux produits. (Des données chiffrées issues de l'annexe 5 peuvent être attendues)
- La forte concurrence pousse les entreprises à réduire ses coûts par exemple en délocalisant la production dans des pays à main d'œuvre moins coûteuse. Ce qui est nuisible pour les salariés licenciés du pays d'origine, qui voit leur revenu et donc leur pouvoir d'achat diminuer. (*Connaissances*)

Il convient d'accepter tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

III. POINT DE SITUATION SUR LE GRAND ORAL

1-Ce que l'on sait aujourd'hui :

- Deux thèmes évaluable dans le cadre du grand oral en droit économie :
 - Thème 8 de droit : dans quel cadre et comment entreprendre ?
 - Thème 9 d'économie : comment concilier croissance économique et développement durable ?
- Coefficient 14

Le candidat présente au jury deux questions préparées avec ses professeurs et éventuellement avec d'autres élèves, qui portent sur l'enseignement de spécialité pour lequel le programme prévoit la réalisation d'une étude approfondie.

- **4 Temps :**
 - 20 mn : préparation
 - 5 mn : présentation et réponse à la question choisie par le jury sur les 2 préparées ;
 - 10 mn : échange entre le jury et le candidat pour évaluer la solidité des connaissances et des compétences argumentatives du candidat ;
 - 5 mn : échange avec le jury sur le projet d'orientation du candidat.

2-Les prochaines étapes

3-Echanges et questionnements

